

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 31 août 2000

Demandeur : Action réseau consommateurs (ARC) et
La Fédération des associations d'économie familiale (FACEF)

Question 8. SCGM-2, doc. 1, p. 87

“À la lumière des analyses réalisées, les coûts d'implantation des tarifs dégroupés sont de l'ordre de \$325,000.”

8.1 Veuillez préciser comment seront alloués ces coûts au sein de la clientèle de la SCGM.

Réponse

Veuillez vous référer à la pièce SCGM-2, document 1.24.